

J.-J. Dreifuss

Pr Jean-Jacques Dreifuss
Chemin de Roussillon 8
1180 Tartegnin
Jeanjacques.dreifuss@unige.ch

Rev Med Suisse 2011 ; 7 : 1832-3

Un bref historique de l'accès des femmes aux études médicales à l'Université met en évidence que l'apparente égalité des sexes, votée en 1872 par le Grand Conseil, fut en réalité un leurre. De fait, les étudiantes de nationalité suisse furent longtemps peu nombreuses à choisir d'étudier en Faculté de médecine, pour des raisons à la fois sociologiques et administratives. Si la parité des sexes à l'Université est atteinte vers 1975, elle survient deux décennies plus tard en Faculté de médecine. Depuis lors, le nombre d'étudiants en médecine de sexe masculin tend à y diminuer, tandis que celui des étudiantes continue de progresser.

ACCÈS DES FEMMES AUX ÉTUDES MÉDICALES

La transformation de l'ancienne Académie en une Université dotée de cinq facultés s'effectue en 1872, à l'initiative d'un gouvernement radical progressiste. La loi sur l'instruction publique votée cette année-là stipule, «il est créé dans l'Académie qui prend le nom d'Université, une Faculté de médecine».

A Genève, l'incitation à ouvrir les portes de l'Université aux étudiantes provient d'une pétition adressée au Grand Conseil par une pionnière du féminisme genevois, Marie Goegg. Munie de la signature de 30 femmes genevoises, mères de famille, la pétition affirme que l'instruction publique devient de plus en plus une nécessité indispensable à la femme pour gagner honorablement sa vie et pour remplir avec intelligence ses devoirs d'épouse et de mère. Elle mentionne que plusieurs universités en Amérique, en Europe et notamment à Zurich ont admis depuis des années avec succès des femmes dans leur sein et demande que Genève fasse pareillement. La question est por-

La lente féminisation des études médicales (Genève, 1880-2000)

tée devant le Grand Conseil. Le rapporteur propose de refuser que la requête des femmes genevoises soit inscrite dans la loi. Il craint, qu'un trop grand nombre de jeunes filles suivent les cours, ce qui pourrait poser problème, comme ce fut le cas à Zurich.

Deux députés émettent un avis contraire. Le professeur Carl Vogt déclare qu'il s'est informé auprès de deux professeurs de médecine zurichoises, qui sont très satisfaits des étudiantes. Le député Jacques Grosselin abondant dans le même sens, le rapporteur propose la formule qui sera retenue par le législateur et qui stipule que «les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes».

Cependant, cette formulation n'implique pas une égalité de fait. En effet, la formation donnée à l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles (ESSJF) diffère notablement de celle qu'acquière les garçons au Collège de Calvin. Le programme des cours de ce dernier inclut l'enseignement du latin, requis pour la plupart des études universitaires, et le Collège délivre un certificat de fin d'études qui équivaut à l'obtention de la «maturité fédérale». Tel n'est pas le cas de l'ESSJF. En 1873, le Grand Conseil rejette la pétition émanant de l'Association des femmes, qui demande la création d'un gymnase où les jeunes filles puissent suivre les mêmes enseignements que les jeunes garçons. Une majorité du Grand Conseil estime que le faible nombre de filles intéressées aux études supérieures ne justifie pas la création d'un tel établissement. Seules de rares jeunes femmes, issues de milieux aisés et formées dans des écoles privées, fréquentaient les auditoires de médecine.

A l'orée du XX^e siècle la question du passage à l'Université des élèves qui sortaient de l'ESSJF fut à nouveau examinée. En 1900, le Grand Conseil envisagea l'instauration d'une année de raccordement et la mise sur pied d'un enseignement facultatif du latin. Mais ce n'est qu'en 1909 qu'est voté un article de loi qui stipule que les jeunes filles peuvent, après une année de raccordement, entrer au Collège pour y suivre deux années de cours et y obtenir un certificat de «maturité». Et c'est dans les années 1920 que les autorités fédérales reconnaissent

enfin la maturité latine de l'ESSJF comme étant équivalente à une maturité *fédérale*. Les jeunes femmes qui possédaient ce certificat pouvaient dès lors entrer sans autre à la Faculté de médecine, où la fin des études est marquée pour les Suisses et les Suissesses par l'obtention du diplôme fédéral qui donnait droit à la pratique. Contrairement aux indigènes, les allogènes entraient plus facilement en Faculté de médecine, pour peu qu'ils possèdent un certificat étranger équivalent à une maturité, qu'ils aient les moyens de payer les taxes universitaires et de se loger et de vivre pendant plusieurs années à Genève. Etudiants et étudiantes étrangers n'obtenaient cependant pas le droit de pratique et quittaient habituellement la Suisse au terme de leurs études.

ÉTUDIANTES VENUES DE L'EUROPE ORIENTALE, 1890-1914

Contrairement à l'attente des autorités genevoises, qui espéraient voir affluer à l'Université de Genève et à sa nouvelle Faculté de médecine des étudiants venus de pays limitrophes de la Suisse, on assista à l'arrivée d'un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants originaires de l'Empire russe. La plupart étaient de confession juive. La cause immédiate de leur afflux est à rechercher dans l'établissement d'un *numerus clausus* qui limitait à 3% le nombre d'étudiantes et d'étudiants juifs autorisés à s'inscrire à l'Université de Saint-Petersbourg ou de Moscou, à 5% ceux qui vivent en dehors de la zone d'établissement des Juifs et à 10% le nombre de ceux qui vivent à l'intérieur de la zone.

C'est par cet apport allogène que la Faculté de médecine de Genève vécut sa première période de forte croissance et de féminisation. Entre 1890 et 1914, plus de la moitié des étudiantes de l'Université y étudiaient. En 1900 et en 1910, elles étaient majoritaires en Faculté de médecine, avec des pourcentages de 54%, respectivement de 51% du total des étudiants. Si cet apport allogène explique le succès initial de la faculté genevoise, cette dépendance de l'étranger était fragile : le déclenchement de la Grande Guerre y mit un terme.^{1,2}

REPLI ET STAGNATION, 1914-1940

Entre les années académiques 1913-14 et 1914-15, le nombre d'étudiants inscrits à l'Université de Genève passa de 1638 à 909 (-45%), celui des étudiantes de 485 à 203 (-58%). Les étudiantes et – à un moindre degré – les étudiants venus de l'Est européen avaient quitté Genève ou n'y étaient pas retournés. La «traversée du désert» de l'Université allait de pair avec une crise économique et monétaire, ainsi qu'une stagnation démographique. Il faudra attendre un quart de siècle pour retrouver des chiffres analogues à ceux d'avant la Grande Guerre. Le nombre d'étudiantes en médecine, qui était de 295 en 1910, tomba à 59 en 1920, 35 en 1930, 45 en 1940, pour atteindre 85 en 1950 et 1960. Le rapport étudiantes/nombre total d'étudiants en médecine demeure stationnaire à 13% pendant la période de l'entre-deux-guerres, soit une étudiante pour sept étudiants. La situation changera à partir du début des années 1940 pour l'ensemble de l'Université, plus tardivement pour la Faculté de médecine.³

DÉMOCRATISATION DES ÉTUDES ET PARITÉ DES SEXES, 1940-2000

Le boom économique et l'augmentation de la population résidente dans l'après-guerre sont caractérisés à l'Université par une augmentation importante et soutenue du nombre des étudiants et des étudiantes. L'offre d'enseignements se diversifie, par rattachement à l'Université d'institutions comme l'École d'architecture, l'École de traduction et d'in-

Tableau 1. Nombre d'étudiant(e)s en Faculté de médecine et pourcentage des étudiantes par rapport à l'ensemble des étudiants

Années	Etudiantes	Etudiants	Etudiantes en %
1880	7	104	5
1890	45	174	21
1900	192	165	54
1910	295	289	51
1920	59	314	16
1930	35	316	13
1940	45	302	13
1950	85	567	13
1960	85	551	13
1970	262	824	25
1980	455	811	36
1990	538	626	44
2000	656	598	52

terprétation et surtout par la création d'une nouvelle Faculté de psychologie et de sciences de l'éducation. Le nombre d'étudiantes augmente plus vite que celui des étudiants, de sorte que la parité est atteinte vers 1975. Depuis lors, les étudiantes prédominent dans les auditoires. De ce point de vue, la Faculté de médecine est à la traîne et il faut attendre 2000 pour passer le cap des 50% d'étudiantes (tableau 1). En 2005, le pourcentage s'élevait à 55% et il est de l'ordre de 59% actuellement. Le nombre d'étudiants masculins s'est stabilisé pour l'Université entière et leur nombre tend à diminuer en Faculté de médecine, tandis que celui des étudiantes continue d'y augmenter significativement.

En ce début de XXI^e siècle, nous vivons une féminisation des études médicales qui diffère de celle qui exista entre 1890 et 1914,

Tableau 2. Nombre d'étudiant(e)s à l'Université de Genève et pourcentage des étudiantes immatriculées en médecine

Années	Etudiantes	Etudiants	Fac. med. en %
1880	14	264	50
1890	76	387	59
1900	276	543	70
1910	561	877	53
1920	153	759	39
1930	228	819	15
1940	261	848	17
1950	606	1586	14
1960	1334	2154	6
1970	2662	3449	8
1980	4797	4605	10
1990	6299	5520	9
2000	7165	5207	9

où elle était due à un afflux d'étrangères dont plus de la moitié s'inscrivaient en médecine. Aujourd'hui, la Faculté de médecine pratique une forme de sélection par examens qui en fait une petite faculté par le nombre d'étudiants. Moins de 10% de l'ensemble des étudiantes de l'Université de Genève y sont immatriculées (tableau 2).^a

Bibliographie

- 1 Dreifuss JJ. L'accès des femmes aux études médicales. Le premier demi-siècle (1876-1925) à Genève. Cahiers de la Faculté de médecine 1987;14:13-27.
- 2 Gourfein-Welt L. In Etudes des Femmes dans les Universités suisses, monographies publiées sous les auspices de l'Association suisse des Femmes universitaires, Zurich, 1928;135-68.
- 3 Marcacci M. D'une Université à l'autre. In Histoire de l'Université de Genève 1559-1986, Genève, 1967; 163-212.

^a Je remercie l'archiviste de l'Université de Genève, Mme Torrione, pour m'avoir donné accès aux statistiques universitaires.